

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T
2N0 TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE**CESSATION D'USAGE****LOGEMENT - SERVICE PROFESSIONNEL OU COMMERCE À DOMICILE**

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Prénom		Nom	
Adresse			Code postal
Ville		N° Téléphone	
Courriel @		N° Cellulaire	
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire			
2 EMPLACEMENT DE L'IMMEUBLE			
Adresse		N° de lot (cadastre du Québec)	
3 NATURE DE LA DEMANDE			
<input type="checkbox"/> Retrait du logement au sous-sol		<input type="checkbox"/> Retrait du logement intergénérationnel	
<input type="checkbox"/> Retrait du commerce à domicile			
N° CIVIQUE À RETIRER :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, si oui lequel :		
DESCRIPTION DES TRAVAUX INTÉRIEURS DE MOINS (SI REQUIS) :			
BACS SUPPLÉMENTAIRES À RETIRER :	<input type="checkbox"/> Bac à déchets (NOIR)	<input type="checkbox"/> Bac de matières recyclables (vert)	<input type="checkbox"/> Bac de matières organiques (brun)
CONTENU DE LA DEMANDE DE RETRAIT DE LOGEMENT / COMMERCE À DOMICILE			
<input type="checkbox"/> Des photographies récentes de l'intérieur et/ou de l'extérieur du bâtiment			
<input type="checkbox"/> Description des travaux à effectuer (permis de rénovation requis pour des travaux de plus de 3000.00\$)			
4 SIGNATURE DU DEMANDEUR			
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande.		SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Date de la demande	<small>Jour / Mois / Année</small>		

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à info-urbanisme@valdavid.com

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre demande. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder la modification. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande.

Toute enseigne liée à une activité ou un établissement qui n'existe plus, doit être enlevée, y compris son support, dans les trente (30) jours de la date de la cessation de l'activité, de la fermeture de l'établissement ou de l'abandon des affaires à cet endroit

Il faut prévoir un délai minimal de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour la mise à jour de votre dossier de propriété.